

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 janvier 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 19

**Présents ou représentés** : MM. David MINERVA, Yves KLEIN, Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Claire BURGUIERE (Procuration Mireille GALTIER), Fernand DA SILVA, Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN, Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO (Procuration David MINERVA), Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER.

**Excusés** : Claire AYRAL, Eric BONAL, Yves BEZAMAT

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Mireille GALTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée et accepte de remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul PEYRAC, Président et à Madame Marlène BILLIERES agente de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac afin de présenter le projet dit PIMS : Pôle Intercommunal Multi Services.

Ce bâtiment de 1580 mètres carrés sera construit en lieu et place du centre social actuel. Une cinquantaine de places de stationnement seront prévues. L'aménagement d'un espace public communal d'une surface de 6000 mètres carrés est également proposé.

Les conseillers municipaux sont ravis de ce projet qu'ils qualifient « de beau projet ». Monsieur Jean-François VIDAL et Monsieur Philippe LIBOUREL s'interrogent sur l'allée de places de stationnement ainsi que leur nombre.

Monsieur le maire propose de passer au vote de la délibération relative au PIMS en début de séance afin de libérer Madame BILLIERES et Monsieur PEYRAC.

### Délibération n° 2020/007

**Objet : Approbation du programme des ouvrages et du forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics sur la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise dans le cadre de la création d'un pôle Intercommunal multiservices (PIMS)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019/038 en date du 21 février 2019, la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise a décidé de mettre en place un groupement de commandes avec la communauté de communes des Causses à l'Aubrac pour l'opération de création du pôle intercommunal multiservices (PIMS) et l'aménagement de l'espace public communal à Laissac-Sévérac l'Eglise,

Dans un premier temps, il informe l'assemblée que les études réalisées par la société CHAMPS DU POSSIBLE, au titre de son marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation architecturale, fonctionnelle et technique (AMO PROG), par la société PLUS DE VERT, au titre de son marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les démarches bâtiment durable en Occitanie et maîtrise d'usage (AMOBDO-AMU), et avec le concours d'AVEYRON INGENIERIE, ont permis d'établir le programme des ouvrages de l'opération, comprenant principalement :

Pour le(s) bâtiment(s) du PIMS :

- Une surface utile totale de 1.297 m<sup>2</sup>, soit une surface de plancher estimée à 1.621 m<sup>2</sup> ;

- Un ensemble de surfaces extérieures fonctionnelles de 2.800 m<sup>2</sup> .  
Pour l'espace public communal :
- Un ensemble d'aménagements urbains et paysagers (parvis, espace récréatif, terrain multisports, accès et stationnements VL/PL) sur une emprise de 6.000 m<sup>2</sup> environ, incluant le boulodrome existant (hors opération).

L'enveloppe financière allouée aux travaux est arrêtée aux montants suivants (valeur janvier 2019) :

Pour le(s) bâtiment(s) du PIMS : 3 778 000 € HT (y compris équipements, abords, VRD, hors mobiliers) ;

Pour l'espace public communal : 600 000 € HT.

Monsieur le Maire expose, dans un deuxième temps les principales étapes réalisées par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, en sa qualité de coordonateur de groupement de commandes, qui mènent au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate du concours, à savoir le groupement HBM Architectes (mandataire), IGETEC SAS, SARL BET DURAND, Serial acoustique pour un montant total négocié de 584 320,00 €HT soit 701 184 € TTC décomposé comme suit :

<b>Montant des honoraires provisoires de Maîtrise d'œuvre partie PIMS</b>	<b>Offre finale € HT</b>
Mission de base ; construction du bâtiment neuf (de ESQ à AOR)	376 600,00
EXEp : Etudes d'exécution partielles (élaboration des DQE)	22 000,00
CSSI : Coordination SSI : Mission de Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie	6 500,00
OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination du chantier	38 400,00
<b>Total honoraires proportionnels (Hp1)</b>	<b>443 500,00</b>
CDU : Prestations spécifiques relatives à la Construction Durable	75 000,00
<b>Total honoraires forfaitaires (Hf1)</b>	<b>75 000,00</b>
<b>FORFAIT PROVISOIRE de rémunération (Hp1 + Hf1)</b>	<b>518 500,00</b>

<b>Montant des honoraires provisoires de Maîtrise d'œuvre partie espaces publics communaux de Laissac</b>	<b>Offre finale € HT</b>
Mission de base : ouvrages d'infrastructure (de ESQ à AOR)	54 720,00
EXEp : Etudes d'exécution partielles (élaboration des DQE) ;	4 800,00
OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination du chantier ;	6 300,00
<b>Total honoraires proportionnels (Hp1)</b>	<b>65 820,00</b>
<b>Total honoraires forfaitaires (Hf1)</b>	<b>néant</b>
<b>FORFAIT PROVISOIRE de rémunération (Hp1 + Hf1)</b>	<b>65 820,00</b>

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la partie communale, d'aménagement d'espaces publics.

LE CONSEIL MUNCNIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme des ouvrages d'aménagement de l'espace public communal.
- Approuve le forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics d'un montant de 65 820 € HT soit 78 984 € TTC.
- Dit que ce montant sera inscrit au budget de la commune.

.....

**Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 décembre 2019 :**

Le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

.....

**Délibération n° 2020/001**

**Objet : Convention relative au stockage de poids-lourds sur l'aire de stationnement du foirail de Laissac en bordure de la RN 88**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une convention en date de septembre 2008 passée entre la commune de Laissac et la préfecture de l'Aveyron permet le stockage de poids lourds sur l'aire de stationnement du foirail de Laissac en cas de déclenchement du Plan d'Intempéries Arc Méditerranéen. Il s'agit de mesures liées à de l'interdiction de circulation des poids lourds vers les secteurs touchés par une perturbation sur la RN88 ou l'A75. De récentes évolutions conduisent à actualiser cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Monsieur Jean-François VIDAL demande si les conditions sont maintenues lorsque cela arrive un mardi de foire.*

*Monsieur Yves KLEIN demande qu'une clause soit ajoutée afin de couvrir d'éventuelles dégradations des poids-lourd.*

.....

**Délibération n° 2020/002**

**Objet : Reversement de l'excédent du Budget Annexe Photovoltaïque au Budget Général**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le résultat de clôture du budget annexe photovoltaïque fait apparaître un montant arrondi de 84 000 euros.

Considérant les investissements importants engagés par la commune sur l'année 2019, Monsieur le maire propose à l'assemblée de reverser le résultat anticipé du budget annexe photovoltaïque au budget général.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- Décide le reversement de l'excédent du budget annexe photovoltaïque du montant précité
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférent.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le changement de 300 panneaux défectueux cette année a permis de stabiliser la production Il sera proposé au conseil municipal de reconduire cette opération en 2020.*

.....

**Délibération n° 2020/003**

**Objet : Adoption de la décision modificative n° 1 au budget annexe « Assainissement » 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,  
Vu le budget primitif 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019 :

#### Section d'Investissement

sens	Code article	Libellé article	montants proposés
dépenses	658	Charges diverses de la gestion courante	1 €
dépenses	66111	Intérêts réglés à échéance	700 €
dépenses	61523	Entretien et réparations des réseaux	- 701 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la décision modificative ci-dessus détaillée.

#### Délibération n° 2020/004

**Objet : Attribution d'une avance exceptionnelle sur subvention au Vélo Club pour l'organisation du Roc Laissagais**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de subvention du Vélo Club Laissagais, association organisatrice de l'épreuve sportive ROC LAISSAGAIS devant avoir lieu à Laissac du 4 au 5 avril 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une somme de 6000 € par anticipation, avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer la somme de 6000 € au Vélo Club
- Décide d'inscrire cette somme au budget 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

#### Délibération n° 2020/005

**Objet : Travaux de rénovation de l'église Notre Dame**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation de l'église Notre Dame à Sévérac l'Eglise sont nécessaires.

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Réfection du transept de la toiture de l'église et du toit de la sacristie
- Rénovation des vitraux
- Rénovation du buffet d'orgues

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter les aides de l'état et du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le montant estimatif des travaux d'élève à 45 808.35 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	45 808.35 €
Aide de l'état sollicitée, taux 40 %	18 323.34 €
Aide du Conseil Départemental de l'Aveyron sollicitée, taux 10 %	4 341.01 €
Fonds propres	23 144.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 2020
- donne son accord à ce projet ;
  - demande à Monsieur le Maire de prévoir la réalisation de ces travaux au 2ème trimestre
  - sollicite l'aide de l'état et du Conseil Départemental de l'Aveyron pour le financement de cette opération,
  - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

.....  
**Délibération n° 2020/006**

<b>Objet : Modernisation du foirail de Laissac</b>
--

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entreprendre des travaux de modernisation du foirail de Laissac.

Deux phases de travaux peuvent être envisagées:

- Le déplacement et la mutualisation des deux bureaux d'entée qui est devenue nécessaire pour fluidifier le trafic des poids-lourds les jours de marché et ainsi réduire le temps d'attente des animaux dans les camions.
- Des travaux de modernisation de l'aire de lavage qui sont indispensables afin d'obéir aux normes sanitaires et environnementales.

Cette opération permettra de répondre aux besoins des usagers et de maintenir l'attractivité du marché aux bestiaux. Elle s'inscrit également dans le programme de modernisation du village. Après la construction de la nouvelle aire de camping-cars, il convient d'améliorer l'image de cette partie du foirail à la vue des touristes et de répondre aux exigences du label « Village Étape ».

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter les aides de l'Etat et de la MSA. Une aide de la Région Occitanie est d'ores et déjà attribuée pour un montant de 15 955.37 €.

Le montant estimatif des travaux d'élève à 175 809.34 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	175 809.34 €
Aide de l'état sollicitée, taux 50 %	87 904.67 €
Aide de la Région Occitanie	15 955.37 €
Participation de la MSA sollicitée	2 250.00 €
Fonds propres	69 449.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 2020
- donne son accord à ce projet ;
  - demande à Monsieur le Maire de prévoir la réalisation de ces travaux au 2ème trimestre

- sollicite l'aide de l'Etat, de la MSA et de la Région Occitanie pour le financement de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

.....  
**Délibération n° 2020/008**

<b>Objet : Avenant n° 3 : marché « Aménagement de la station d'épuration des eaux usées de Laissac »</b>
--

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal n° 099 du 3 juillet 2018 relative au lancement des appels d'offres et consultations pour l'aménagement de la station d'épuration de Laissac,

VU la délibération du conseil municipal n° 132 du 26 septembre 2018 relative au choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de la station d'épuration de Laissac,

VU la délibération du conseil municipal n° 062 du 6 juin 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 du marché d'aménagement de la station d'épuration des eaux usées de Laissac,

VU la délibération du conseil municipal n° 144 du 18 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n° 2 du marché d'aménagement de la station d'épuration des eaux usées de Laissac,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger à 11 mois et 1 semaine, le délai d'exécution de la tranche ferme de 5 semaines afin de finaliser les travaux d'aménagement du local et de son terrain.

Après en avoir délibéré, décide :

- De conclure l'avenant N° 3 avec l'entreprise OTV – MSE SUD OUEST dans le cadre des travaux relatifs à l'opération d'aménagement de la station d'épuration des eaux usées de Laissac,
- D'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

.....  
**Délibération n° 2020/009**

<b>Objet : Approbation de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique</b>
---

Le Maire expose à l'assemblée que la candidature de la commune à l'expérimentation du compte financier unique prévue par l'article 242 de la loi des finances pour 2019, pour la seconde vague d'expérimentation portant sur les comptes des exercices 2021 et 2022 a été retenue.

Une convention entre l'Etat et la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise a été rédigée afin de préciser les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

D'habiliter Monsieur le maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

.....

**Délibération n° 2020/010**

**Objet : Modification n° 2 du plan de financement de l'opération de rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE – Modernisation, accessibilité et amélioration de la performance énergétique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune envisage de déposer un dossier de demande de subvention pour la deuxième tranche des travaux de rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR.

Il expose également que le montant des travaux a été révisé avec la suppression des brises soleil du plan initial pour un montant de 25 000 € HT et l'ajout de 5 267 € HT de frais de maîtrise d'œuvre et de bureaux de contrôles, sous évalués au départ du projet.

Il convient donc de modifier le plan de financement de cette opération.

Vu la délibération n° 2019/028 en date du 21 février 2019, relative au projet de Rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE,

Vu la délibération n° 2019/088 en date du 4 juillet 2019, relative à la Modification n° 1 du plan de financement de l'opération de rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement de la manière suivante :

<b>Montant global des travaux HT</b>	<b>820 267.00 €</b>
<b>Montant des travaux HT tranche n°1</b>	<b>608 816.45 €</b>
<b>Montant des travaux HT tranche n°2</b>	<b>211 450.55 €</b>
Aide de l'Etat attribuée 40 % pour la tranche n°1	243.526.58 €
Aide de l'Etat sollicitée 40 % pour la tranche n° 2	84 580.22 €
Aide de la Région Occitanie ou Fonds Européen sollicitée 30% tranche 1 et 2	246 080.10 €
Aide du Conseil Départemental de l'Aveyron sollicitée 10% tranche 1 et 2	82 026.70 €
Fonds propres de la commune	164 053.40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la modification n° 2 du plan de financement de l'opération de rénovation du Groupe scolaire Charles DE GAULLE à LAISSAC;
- sollicite l'aide de l'état, du Conseil Départemental de l'Aveyron, de la Région Occitanie et de l'Europe pour le financement de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

*Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'aucun emprunt n'est envisagé pour financer ce projet. La vente de la Maison dite « Delmas » et du garage dit « Navajas » devrait permettre le financement de ce projet d'envergure.*

**Délibération n° 2020/011**

**Objet : Adoption de la décision modificative n° 2 au budget annexe « Photovoltaïque » 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 41,

Vu le budget le budget primitif 2019 du budget annexe « Photovoltaïque »,  
Vu la Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe « Photovoltaïque »,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2019 :

#### Section de fonctionnement

sens	Code article	Libellé article	montants proposés
dépenses	672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	58 400 €
recettes	7011	Electricité	45 679 €
recettes	778	Autres produits exceptionnels	12 721 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la décision modificative ci-dessus détaillée.

#### Questions diverses

**Aide de l'État à la mise en place d'une tarification sociale des cantines** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée cette mesure gouvernementale qui permet aux communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale de bénéficier d'une aide de L'Etat. Le conseil municipal à l'unanimité décide de transférer cette décision au CCAS qui est compétent dans ce domaine.

**Plaque pour Monsieur Jean-François DELMAS et sa famille** : Le Conseil Municipal débat sur le lieu d'installation de la plaque commémorative. Il est proposé de nommer la place face au Groupe Scolaire Charles DE GAULLE : Place Jean-François DELMAS.

**Projet Marché Couvert** : Monsieur Philippe LIBOUREL demande si ce projet est maintenu. Monsieur le Maire assure que cet aménagement fait partie des opérations communales envisagées. Il expose à l'assemblée que malheureusement ce projet n'a pas obtenu la subvention FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) demandée.

**Débroussaillage de la commune de Sévérac l'Eglise** : Monsieur Thierry PEYRAC demande où en est le débroussaillage des voies communales de Sévérac l'Eglise. Monsieur le Maire expose que deux agents techniques communaux sont actuellement en congé maladie. Des heures complémentaires peuvent être attribuées pour ce travail. Il lui demande de se rapprocher de Monsieur POUGET, responsable de l'équipe technique.

La séance est levée à 23h20.